

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal. D'entrée de jeu, j'aimerais féliciter M. Pierre Dufour pour son élection en tant que député d'Abitibi-Est et remercier M. Guy Bourgeois pour ces quatre années de bons services.

La Ville a entrepris d'importants travaux sur la 9^e Avenue, la 6^e Rue Ouest et une partie de la 3^e Rue Ouest. Ces travaux étaient nécessaires pour améliorer la surface de roulement et corriger les espaces piétonniers. Nous vous remercions de votre patience durant la période des travaux. L'asphaltage qui sera fait à la fin du printemps 2019 permettra à notre Ville d'être encore plus belle lorsque viendra le temps d'accueillir les milliers de visiteurs attendus pour les célébrations du 100^e.

Je vous souhaite une belle période automnale.

Jean-Maurice Matte, maire



OUVERTURE DES CANDIDATURES MILLENIUMS 2019

Depuis le 21 septembre dernier, nous acceptons les candidatures pour l'édition 2019 du gala entrepreneurial « Les Milleniums ». En nouveauté cette année, les catégories sont inspirées du 100^e anniversaire de la Ville de Senneterre. C'est donc un tout nouveau cahier de candidature que les entreprises et organismes peuvent se procurer par courriel au milleniums@ville.senneterre.qc.ca. Vous pouvez déposer la candidature de votre entreprise ou organisme, mais également déposer la candidature d'une entreprise ou organisme qui selon vous, mérite que ses bons coups soient soulignés! Le gala aura lieu le samedi 12 janvier prochain.



Au plaisir de vous compter parmi les convives lors de cette toute spéciale 20^e édition des Milleniums!

DEVENEZ MEMBRE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SENNETERRE

Nous avons débuté, dans les derniers jours, la sollicitation pour le renouvellement des adhésions pour 2019. En devenant membre de la Corporation de développement économique de Senneterre, vous permettez à notre équipe de réaliser de nouveaux projets, de rester à l'affût des demandes du marché et d'ainsi travailler à la prospérité de notre secteur. Nous vous remercions de vous joindre à nous et, par le fait même, de contribuer au développement de Senneterre!

SUCCÈS DES CROISIÈRES FERROVIAIRES TOURISTIQUES

La saison touristique 2018 aura définitivement été l'année des croisières touristiques ferroviaires! Avec l'arrivée du nouveau train « L'histoire par le chemin de fer Senneterre-Amos », la popularité des excursions ferroviaires à partir de Senneterre n'est plus à démontrer. En effet, les trains touristiques de 2018 auront permis à près de 650 personnes de profiter des ballades en train à saveur historique. Tous les départs ont rapidement affiché complets et des listes d'attentes sont déjà en place pour l'an prochain. Téléphonez au 819 737-2296 poste 233 pour vous inscrire sur ces listes. Merci à tous les acteurs impliqués dans ces beaux projets et au plaisir de vous compter parmi les passagers en 2019!



OUVERTURE DES CANDIDATURES DE LA FONDATION MÉGISCANE

Nous invitons tous les étudiants du secteur de Senneterre qui poursuivent des études post-secondaires à poser leur candidature pour l'obtention d'une bourse d'études dans le cadre de la Fondation Mégiscane. Le but de cette fondation est d'encourager les jeunes de chez nous à poursuivre leurs études après le secondaire. Vous pouvez vous procurer le formulaire d'inscription au cde@ville.senneterre.qc.ca. Vous avez jusqu'au 22 octobre 2018 pour transmettre votre candidature par courriel.



TRAVAUX DE VOIRIE

La Ville s'apprête à faire des travaux de voirie sur plusieurs tronçons de rue notamment :



- ⇒ Sur la 6^e Rue Ouest, entre la 7^e Avenue et la 10^e Avenue
- ⇒ Sur la 9^e Avenue, entre la 5^e Rue Ouest et la 6^e Rue Ouest
- ⇒ Sur la 3^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 10^e Avenue
- ⇒ Sur la 11^e Avenue, entre la 5^e Rue Ouest et la 6^e Rue Ouest
- ⇒ Sur la 11^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 10^e Avenue

Principalement, la nature des travaux prévue est pour de la correction de surface. Cependant, la nature des travaux varie pour chaque tronçon. Le coût estimé de l'ensemble des travaux est d'environ 1,4 million de dollars et l'entreprise ayant obtenu le contrat est CML Entrepreneur Général inc.

Les travaux seront exécutés du lundi 1^{er} octobre et se poursuivront jusqu'à la mi-novembre. Ils reprendront après la période du dégel au printemps 2019. L'ensemble des travaux sera terminé pour le 30 juin 2019.

Nous sommes conscients des inconvénients que cela peut causer et nous souhaitons pouvoir compter sur votre bonne collaboration.

BESOIN D'UN PERMIS OU PAS?

L'obtention d'un certificat d'autorisation n'est pas requise pour les menus travaux que nécessite l'entretien normal d'une construction pourvu que les fondations, la charpente et les parties extérieures et/ou intérieures ne soient pas modifiées et que la superficie du plancher ne soit pas augmentée.

À titre indicatif, sont considérés comme des menus travaux d'entretien, les travaux suivants :

- La pose de bouches d'aération sur le toit ou sous l'avant-toit sur les bâtiments à occupation strictement résidentielle;
- Les travaux de peinture, de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit;
- Les travaux de consolidation de la cheminée pourvu que les dimensions restent inchangées;
- Le remplacement des gouttières;
- La réparation des joints du mortier;
- Le remplacement de vitres et baies vitrées endommagées;
- La réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'une galerie pourvu qu'elle ne soit pas agrandie ou modifiée (main courante, marches, planchers, etc.);
- L'installation d'un système d'alarme (feu, vol, etc.);
- L'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- Le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher (préart, tuile, céramique, bois, etc.) si la structure n'est pas modifiée.

DON AUX ORGANISMES

Lors de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2018, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 1 300 \$ pour le financement des activités entourant la Semaine québécoise des familles, à Mme Sandra Pilote, travailleuse de milieu et représentante de la Maison de la famille (à gauche).



KIOSQUE DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU RENDEZ-VOUS DU CITOYEN

Le comité des nouveaux arrivants de la Ville de Senneterre a aménagé un kiosque lors du Rendez-vous du citoyen le 24 août dernier, afin d'accueillir les nouveaux arrivants et sensibiliser la population à l'importance de bien accueillir ses nouveaux citoyens.

Nous souhaitons vivement que les nouveaux résidents remplissent le formulaire d'inscription auprès de la Ville de Senneterre en le complétant sur le site Internet (http://www.ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/NOUVEL_ARRIVANT) ou en format papier disponible à l'hôtel de ville.

Nous invitons toute la population à bien accueillir nos nouveaux résidents en facilitant leur intégration dans les différents emplois, activités et organismes.



Dans l'ordre, de gauche à droite :

Maude Gélinas, agente d'accueil, d'intégration et de rétention du Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est, Francine Trottier, conseillère à la Ville de Senneterre, Monic Landry, secrétaire de direction et greffière adjointe à la Ville de Senneterre, Louise Allaire, conseillère à la Ville de Senneterre, Gabrielle Marchand, agente de développement de la Corporation de développement économique de Senneterre et Caroline Baribeau-Carreau, agente de développement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or.

ABRIS TEMPORAIRES

Prenez note que les abris d'auto démontables, communément appelés « Tempo », peuvent être installés depuis le 1^{er} octobre. L'implantation de ces abris est autorisée jusqu'au 1^{er} mai, date limite à laquelle ils devront être complètement démontés, c'est-à-dire que la toile et la structure devront être démantelées et bien rangées sur le terrain.



CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du 3 au 4 novembre, n'oubliez pas de reculer l'heure et profitez-en pour changer les piles dans vos avertisseurs de fumée.

ARTISTES RECHERCHÉS

Les artistes du secteur de Senneterre qui pratiquent un art visuel, tel que la peinture, le dessin ou la photographie, sont invités à profiter de la salle du conseil de la Ville de Senneterre pour exposer leurs oeuvres gratuitement. Cette salle est dotée d'un système d'éclairage permettant de mettre en valeur les chefs-d'oeuvre d'artistes de chez nous. Tant les artistes amateurs que professionnels peuvent communiquer avec M. Félix Leblond, coordonnateur des loisirs, au 819 737-2296, poste 521, afin de pouvoir bénéficier de l'achalandage de notre salle du conseil et venir y exposer leurs créations artistiques.

HALLOWEEN

Sur le territoire de la Ville de Senneterre, la cueillette des friandises d'Halloween aura lieu le vendredi 26 octobre de 18 h à 21 h. Nous vous demandons de respecter cette période pour la sécurité de vos enfants. Des véhicules d'urgence patrouilleront dans les rues afin d'effectuer une surveillance. Voici quelques conseils de sécurité :



- Accompagnez vos enfants jusqu'à ce qu'ils soient en âge de sortir avec des amis;
- Remettez à chaque enfant une lampe de poche afin que les usagers de la route puissent le voir plus facilement;
- Dites à vos enfants de rester dans les endroits bien éclairés, de visiter seulement des maisons illuminées de l'extérieur et de ne jamais entrer dans une maison ni monter dans une voiture;
- Apprenez à vos enfants à être prudents lorsqu'ils traversent la rue. Veillez à ce qu'ils regardent bien des deux côtés et traversent uniquement si la voie est libre. Ne jamais traverser entre des voitures stationnées, traversez uniquement aux intersections.

FERMETURE DU SOMMET DU MONT-BELL

À partir de la semaine du 16 septembre jusqu'à la fin octobre, le sommet du Mont-Bell sera inaccessible sporadiquement par véhicule.

La Ville de Senneterre souhaite rendre plus attrayant le sommet du Mont-Bell à l'aube du 100^e anniversaire de la Ville qui sera fêté en 2019. La Ville procèdera à différents travaux dont :

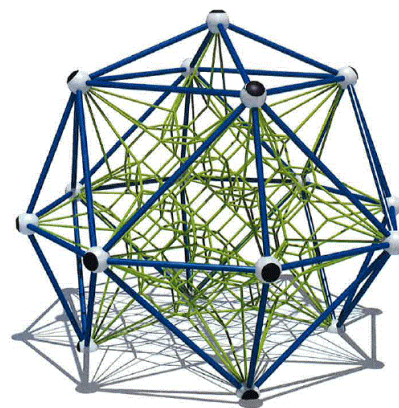


- ⇒ L'aménagement d'un sentier d'environ 500 mètres à partir du sommet afin de rendre accessible des points de vue situés sur des caps rocheux;
- ⇒ L'ajout de mobilier;
- ⇒ Des travaux d'émondage afin d'améliorer la visibilité à partir du sommet;
- ⇒ Des travaux de nettoyage général du site.

Le conseil municipal souhaite faire du Mont-Bell une attraction touristique importante dans les prochaines années et d'autres investissements suivront.

PARC OPTIMISTE

Un nouveau module de jeu sera installé au printemps 2019. De plus, un réaménagement du Parc sera fait pour accueillir celui-ci.



CONTRÔLE DES CHIENS ET DES CHATS DANS LES LIMITES DE LA VILLE (RÉSUMÉ DE LA RÉGLEMENTATION)

La Ville de Senneterre souhaite informer la population des différentes obligations du gardien d'un chien ou d'un chat, ainsi que des différents services offerts par ses mandataires.

Nous avons mis à votre disposition des distributeurs de sacs pour récupérer les excréments de votre animal, soit près de la piste cyclable (vis-à-vis l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue), ainsi qu'à l'intersection de la 10^e Avenue et de la 4^e Rue Ouest.

Veuillez noter que la Ville de Senneterre entend faire respecter ses règlements municipaux relativement aux chiens et aux chats sur son territoire. Les contrevenants s'exposent à recevoir des constats d'infraction qui peuvent être émis par Animalerie Benji, ainsi que la Sûreté du Québec. Les amendes varient entre 125 \$ et 500 \$.

Les obligations du gardien :

- Enlever les excréments de son animal qui se trouvent sur la propriété publique et privée et en disposer d'une façon hygiénique;
- Acheter une licence chaque année, le ou avant le quinzième jour de février, et s'assurer que l'animal porte le médaillon en permanence, selon les coûts suivants : **25 \$ pour un chien et 10 \$ pour un chat;**
- Ne pas laisser errer un chien ou un chat;
- Tenir en laisse son chien dans les rues et les places publiques;
- Ne pas amener ou introduire un chien ou un chat dans les parcs de la Ville de Senneterre;
- Tenir en laisse ou confiner à l'intérieur d'un bâtiment toute chienne ou chatte en rut le temps nécessaire;
- Empêcher son animal de causer des dommages à la propriété d'autrui, de mordre ou d'émettre des sons de façon à troubler la paix;
- Ne pas garder un chien dangereux, ayant la rage ou qui a déjà attaqué un animal ou un être humain;
- Ne pas garder un chien de race interdite (communément appelée pit-bull);
- Ne pas garder dans un logement plus de deux chiens et deux chats (exception : si une chienne ou une chatte met bas, les chiots ou chatons peuvent être gardés pour une période maximale de trois mois).

Voici les services offerts par la Sûreté du Québec :

La Sûreté du Québec peut émettre des constats d'infraction dans les situations suivantes :

- Chien qui aboie ou hurle de façon à importuner le voisinage (seulement si vous connaissez le gardien);
- Chien errant (seulement si vous connaissez le gardien);
- Chien méchant, dangereux, ayant la rage ou qui a attaqué un animal ou un être humain;
- Chien de race interdite (communément appelée pit-bull);
- Chien errant dangereux.

Voici les services offerts par Animalerie Benji :

- Vente de licence annuelle de chien et de chat, transfert en cours d'année et médaillon perdu;
- Patrouille pour capturer les chiens et chats errants;
- Prêt de cage pour capturer les chats errants et les mouffettes;
- Fourrière;
- Cueillette des chiens et chats blessés ou morts;
- Abandon et euthanasie de chiens et chats;
- Animalerie Benji peut émettre des constats d'infraction dans les situations qui ne sont pas traitées par la Sûreté du Québec.



CONSEILS SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

1. MAUVAISE PERCEPTION DE LA VITESSE

À cause de leur taille imposante, les trains semblent plus éloignés qu'ils ne le sont et semblent rouler plus lentement que ce que nous croyons. Ne vous laissez pas tromper!

2. LES TRAINS NE PEUVENT PAS S'ARRÊTER RAPIDEMENT

Un train moyen a besoin d'au moins 2 km pour s'immobiliser. Les trains peuvent s'arrêter, mais ils ne peuvent pas s'arrêter vite!

3. INTRUSIONS

Il est illégal de prendre un raccourci par les voies ferrées ou de s'introduire sur le domaine ferroviaire; les contrevenants risquent de se blesser gravement, ou de perdre la vie.

4. MASSES EN CAUSE

Le poids moyen d'un train marchandise dépasse les 5 500 tonnes, alors que celui d'une voiture est d'environ 1,5 tonne. Un train qui percute une voiture a le même effet qu'une automobile qui écraserait une canette.

5. WAGONS DE CHEMIN DE FER

Les wagons à l'arrêt peuvent se mettre à rouler à tout moment. Si vous vous trouvez sur un wagon ou près d'un wagon au moment où il avance, vous risquez de perdre un membre ou pire, d'être tué.

6. TUNNELS ET PONTS

Tunnels et ponts ferroviaires sont uniquement conçus pour les trains. Les contrevenants risquent de se blesser gravement, ou de perdre la vie.

7. PARTIES EN SURPLOMB

Les trains peuvent transporter des chargements qui sont plus larges que les wagons eux-mêmes. Ils peuvent comporter des chaînes, des sangles et d'autres objets qui peuvent dépasser des wagons. Si vous vous trouvez trop près, ces objets pourraient vous blesser.

8. UN TRAIN PEUT PASSER À N'IMPORTE QUELLE HEURE

Les trains ne circulent pas toujours en fonction d'un horaire. Ils peuvent arriver à tout moment, dans l'un ou l'autre sens, sur n'importe quelle voie.

9. NUMÉRO DE LA POLICE DU CN

Ensemble nous pouvons sauver des vies! Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse près des voies, appelez le **1 800 465-9239**.

10. PRENEZ VOTRE ENGAGEMENT SÉCURITÉ

Agissez dès aujourd'hui et prenez votre engagement sécurité sur le site: monengagementsecurite.com.

Gardez ces conseils de sécurité sous la main et partagez-les avec quelqu'un aujourd'hui – aidez-nous à sauver des vies!

FAITES PASSER LE MOT >>

#SecuriteFerroviaire #RegarderEcouterVivre





SPINNING

Pour les amateurs de spinning, nous tenons à vous informer que les cours sont maintenant offerts à l'École secondaire La Concorde. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville de Senneterre.

CONCOURS « JE FLEURIS DANS MA COUR »

Les organisateurs du concours « Je fleuris dans ma cour » ont été agréablement surpris de la qualité des aménagements et ils ont pu constater l'effort que les citoyens mettent pour embellir leur milieu. Cette année, la Ville de Senneterre, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt ont chacune choisi un coup de coeur parmi les participants et le prix de cette catégorie a été attribué à l'un de ces choix.

Les gagnants de cette année sont : Aménagement d'un terrain 1^{re} place, **Nicole Dufour**

Aménagement d'un terrain 2^e place, **Sylvie Daigneault**

Prix coup de coeur, **Céliane Taillefer**

La Ville souhaite remercier tous les participants.

RÉCOLTE DE RÉSIDUS VERTS

La Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or récupère les résidus verts pour en faire du compost qui est redistribué gratuitement aux citoyens. La récupération permet de détourner des matières, qui, sans traitement particulier au site d'enfouissement, contribuent fortement à la production de matières polluantes telles que le méthane.



La récupération se fait uniquement dans des sacs de papier brun qui se trouvent entre autres dans les quincailleries.

Les matières acceptées sont les suivantes :

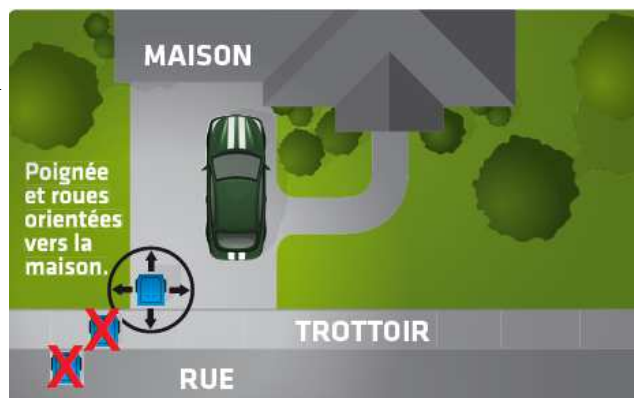
- ♦ Rognures de gazon
- ♦ Résidus de déchaumage de pelouse
- ♦ Résidus de jardinage
- ♦ Feuilles mortes
- ♦ Petites brindilles

Les collectes se feront au courant des semaines suivantes, le jour habituel de la collecte :

- ♦ 8 au 12 octobre
- ♦ 22 au 26 octobre
- ♦ 5 au 9 novembre

POSITIONNEMENT DES BACS

Voici une illustration démontrant le bon positionnement de vos bacs afin de ne pas nuire au déneigement des rues.



EN OCTOBRE 2018 LA CHASSE AUX ABONNÉS

DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA RÉGION



LA CHASSE AUX ABONNÉS

En octobre, c'est l'ouverture officielle de la chasse aux abonnés dans toutes les bibliothèques publiques de la région. Abonnez-vous ou renouvelez votre abonnement, entre le 1^{er} et le 31 octobre 2018, et courez la chance de gagner l'une des trois tablettes numériques offertes en prix par le Réseau BIBLIO. Cette promotion s'adresse autant aux jeunes qu'aux adultes et permettra aux diverses clientèles de bénéficier des nombreux services disponibles à leur bibliothèque locale.

LIGUE DE SOFTBALL SPORT EXPERT BARRAUTE SENNETERRE SAISON 2018

La 3^e année de la ligue de softball a été un succès. Depuis sa création, la ligue de softball ne cesse de croître au niveau de ses équipes. Lors des 3 dernières années, nous sommes passés de 4 à 6 puis à 7 équipes. Sur les 7 équipes, nous pouvions compter 5 équipes provenant du milieu de Senneterre. Chaque équipe est composée de 10 joueurs réguliers et de plusieurs joueurs remplaçants. C'est environ 150 joueurs différents qui ont foulé le terrain de balle de Senneterre, et ce, uniquement pour nos équipes locales.

Il y a eu 41 matchs de saison régulière et de séries éliminatoires disputés sur le terrain de balle du centre-ville de Senneterre. Une douzaine de matchs se sont aussi déroulés sur le terrain de Barraute. La saison se déroule de la fin mai à la mi-septembre.

Pour le gestionnaire de cette infrastructure au niveau de Senneterre, l'élément essentiel est d'avoir un bon groupe de bénévoles et de personnes ressources. Que se soit au niveau des capitaines de chaque formation, des joueurs, des arbitres, du marqueur officiel, du responsable des communications, des partisans, de l'entreprise s'occupant de l'entretien du terrain de balle, du support de la Ville de Senneterre, de la Municipalité de Barraute, etc., chaque individu a son rôle à jouer pour que cette ligue fonctionne. Sans l'apport de l'un ou l'autre de ces facteurs, la ligue serait en difficulté.



L'engouement est au rendez-vous et la ligue devrait revenir pour une 4^e édition pour l'année du 100^e.

PATINAGE LIBRE

Pour ceux qui désirent patiner, voici les heures de patinage libre :

Lundi	Mardi	Jeudi	Samedi	Dimanche
Parent/enfant	Patinage libre	Parent/enfant	Patinage libre	Patinage libre
15 h à 16 h 05	19 h 40 à 20 h 40	16 h à 17 h 20	17 h 30 à 18 h 30	16 h 10 à 17 h 40
Gratuit	Enfant 1,50 \$	Gratuit	Enfant 1,50 \$	Enfant 1,50 \$
	Adulte 2,50 \$		Adulte 2,50 \$	Adulte 2,50 \$



Vous pouvez vous procurer une carte de saison. Les tarifs sont les suivants : 30 \$ pour une carte enfant, 48 \$ pour une carte adulte et 63 \$ pour une carte familiale. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Félix Leblond, coordonnateur des loisirs au 819 737-2296, poste 521 ou par courriel à fleblond@ville.senneterre.qc.ca.

SEMAINE PORTE OUVERTE À L'AQUA-SPEC DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2018

Une nouveauté cette année à la piscine. Venez assister à la semaine porte ouverte. Une semaine où vous pouvez assister aux cours gratuitement. Sortez entre amis ou en famille et venez bouger!

Lundi	Mardi	Mercredi
Aquamat 17 h	Sauvetage jeunesse 17 h	
Entraînement 18 h	Aquamat 18 h	Aquaforme avancée 18 h
Aquaforme 19 h	Natation adulte 19 h	Bain libre pour tous 19 h
		Bain libre pour adulte 20 h

*Les cours d'Aquamat sont limités à 6 personnes, vous devez vous y inscrire en appelant au 819-737-2296, poste 501.

Les inscriptions pour la session d'hiver 2019 se feront à compter du lundi 10 décembre 2018 dès midi via notre site Internet.

De plus, vous êtes un groupe de 6 personnes ou plus et vous désirez avoir un cours entre amis, c'est possible selon les disponibilités à l'horaire.

AQUA-FÊTE

Il est possible d'organiser une fête spéciale et mémorable pour les enfants, tout en faisant découvrir les joies de la piscine au Centre Aqua-Spec.

Durée : 50 minutes dans la piscine et 30 minutes dans un local pour remettre le gâteau et les cadeaux.

Coût : 76 \$

Les personnes qui désirent servir un goûter, dessert ou autres doivent apporter le matériel nécessaire. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée.

Pour toute information, contacter Mme Joanie Fillion, responsable aquatique, 819-737-2296, poste 501, jfillion@ville.senneterre.qc.ca.





www.100e-senneterre2019.ca



100e-Senneterre-1919-2019



info@100e-Senneterre2019.ca

PARTENAIRE MAJEUR



Isabelle Servant, coordonnatrice, 819 737-2296, poste 220

Forêt du 100e

La forêt du 100e est maintenant plantée.

Le 26 octobre 2018,

nous vous accueillerons sur le site pour la coupe du ruban officiel. Les plaques personnalisées sont en production alors si votre texte n'est pas encore remis, faites vite!



Ouverture officielle

PARTENAIRE PLATINE



Comme vous le savez sûrement, l'ouverture officielle du 100e se fera le 31 décembre 2018 avec un beau party du jour de l'An présenté par le Groupe Allaire. Une belle soirée pour tous avec des feux à l'extérieur, des coins salons plus tranquille et bien sûr, nos spectacles : Les Boomers et La grand-messe.

Les billets seront en vente le 1er novembre 2018.

Directement à l'hôtel de ville ou sur le site Internet www.100e-senneterre2019.ca

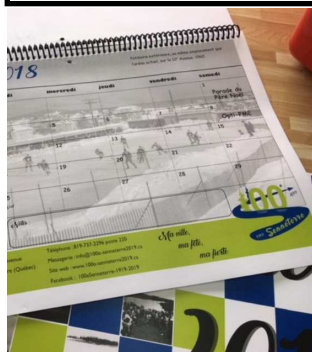
Adultes et adolescents de 13 ans et plus

Pré-vente (jusqu'au 15 décembre 2018) 20 \$

Après le 15 décembre 2018 25 \$

Enfants de 12 ans et moins 5 \$

Préscolaire Gratuit



Calendrier du 100e

EN VENTE DÈS MAINTENANT

À l'hôtel de ville

À la Papeterie Commerciale

À la P'tite Boutique du terroir

en vente dans la boutique en ligne dès maintenant

Spirale - Aimanté
Seulement 10\$



Polo

EN VENTE DÈS MAINTENANT

À l'hôtel de ville

en vente dans la boutique en ligne dès maintenant

Modèle pour homme et femme

Différentes couleurs

Gris - bleu - vert
Seulement 25\$

Nous vous invitons à partager l'information à vos amis et familles.

Soyez nos ambassadeurs du 100e!

La Bell Nouvelle, octobre 2018

- 15 octobre : Séance du conseil municipal, Hôtel de ville de Senneterre
 17 octobre : Bingo, Salle Marie-Reine
 20 octobre : Soirée dansante, Club de l'âge d'or de Senneterre
 24 octobre : Bingo, Salle Marie-Reine
 26 octobre : **Halloween sur le territoire de la Ville de Senneterre**
 27 octobre : Gala pour l'Halloween avec l'orchestre Les Copains, Club de l'âge d'or de Senneterre
 Dégustation de vins et fromages, Club de golf de Senneterre
 28 octobre : Cueillette de bouteilles par Les Patins Magiques
 31 octobre : Bingo, Salle Marie-Reine
 4 novembre : Assemblée générale annuelle, Club de l'âge d'or de Senneterre
 5 novembre : Séance du conseil municipal, Hôtel de ville de Senneterre
 7 novembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 10 novembre : Vins et fromages au profit des élèves participant au voyage éducatif en Europe, École secondaire La Concorde
 14 novembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 15 novembre : Assemblée générale annuelle, CIBO
 18 novembre : Réunion générale annuelle, Société d'histoire de Senneterre
 19 novembre : Séance du conseil municipal, Hôtel de ville de Senneterre
 21 novembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 25 novembre : Bazar Mundo, École secondaire La Concorde
 28 novembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 29 novembre : Souper spaghetti au profit des élèves participant au voyage éducatif en Europe, École secondaire La Concorde
 3 décembre : Séance du conseil municipal, Hôtel de ville de Senneterre
 5 décembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 12 décembre : Bingo, Salle Marie-Reine
 17 décembre : Séance du conseil municipal, Hôtel de ville de Senneterre



BRIGADE DES INCENDIES DE SENNETERRE



NOUS RECRUTONS

819 856-5719



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
 551, 10e Avenue
 Senneterre (Québec) J0Y 2M0
 Tél. : 819 737-2296
 Téléc. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca